



Rapport n°: 137249-LE-22-0665749-004  
Document: 1 page(s)  
Inspecté par: Jimmy Schmidt le 17.06.2022

**Luxlev SA Location**  
Avenue de l'Europe  
L - 4802 LAMADELAINE



## Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° AD125729

### 1 LIEU D'IMPLANTATION

Libellé : Luxlev  
Rue et n° : Place du marché aux bestiaux Localité : 6731 - Grevenmacher

### 2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

### 3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.3 et ITM-SST 1229

#### Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

##### Autorisation

Autorisation n°	3A/2013/1848/131 du 18.12.2013
-----------------	--------------------------------

##### Caractéristiques

Constructeur	HAULOTTE
Type	élévateur mobile
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2014
N° de série	AD125729
Charge de service (kg)	230
Nombre de personnes	2 personnes
N° interne / inventaire	4179A
Type constructeur	HA16SPX

### 4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

#### Observation(s) du contrôle périodique

1. L'axe de blocage de la barre directionnelle des roues est inopérant, y remédier

Délai (J)

30

### 5 CONCLUSION

Une suite aux observations formulées est à donner dans les plus brefs délais, au plus tard dans le délai indiqué. Un nouveau contrôle est exigé après remise en état.

Date: 17.06.2022



Jimmy Schmidt  
Inspecteur



Mathias Muller  
Technical Quality Manager